

FORESTERIE-PROJET PÉRIBONKA

1. RÉCUPÉRATION DU BOIS

- Le bois touche trois aires communes
- On récupère 123 000 m³ de bois marchand (50 m³ à l'hectare, diamètre 10 cm minimum, pente inférieure à 40%)
- + 43 000 m³ supplémentaires (moins de 50 m³ à l'hectare, pente supérieure à 40%) pour assurer l'utilisation sécuritaire du plan d'eau dans le futur

2. PLAN DE COUPE

- Le Ministère prépare et applique un plan spécial de récupération des bois marchands
- Le Ministère désigne une ou des forestières à qui est destiné le bois
- HQ négocie un contrat de coupe avec une des forestières désignées
- Hydro-Québec paie pour les coûts additionnels résultant de l'application du plan spécial
Exemple : Récupération de bois dans les pentes fortes
Peuplement de moins de 50 m³ / ha
Chemins additionnels

3. COMPENSATIONS

- Hydro-Québec négocie avec le MRN la compensation à lui verser pour la perte de possibilité forestière. Cette compensation pourra servir à des travaux sylvicoles si le MRN le juge à propos.